MALAK CITÉ

Le magazine des locataires

n°28
ÉTÉ 2021

- ***Malakoff Habitat : Entreprise citoyenne***
- ***Les attributions de logements 2020***
- ***Les bons réflexes avant les vacances***

SAIEM Malakoff HABITAT

49 RÉSIDENCES
85 COLLABORATEURS
4509 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

GTM BÂTIMENT

GTM Bâtiment

Parce qu'elle privilégie la satisfaction de ses clients et le bien-être des habitants, GTM Bâtiment renouvelle son savoir-faire innovant et diversifié dans un monde qui se digitalise. Elle réinvente l'entreprise générale en accompagnant ses partenaires et en créant le chantier communicant.

GTM Bâtiment, un esprit partenaire et de services.

www.gtm-bâtiment.fr

VINCI CONSTRUCTION | FRANCE

SE LOGER, LE PROBLÉME NUMÉRO 1 EN ÎLE-DE-FRANCE

Dans ce numéro de Malak Cité, vous pourrez découvrir des éléments d'informations issus du dernier rapport d'activité de Malakoff Habitat notamment les chiffres des attributions de logements de l'année 2020.

Pour information, l'Île-de-France regroupe plus de 1,3 million de logements locatifs sociaux, ce qui représente environ 1/4 du parc social de la France entière. C'est la région la plus tendue en matière de demandes de logements social. Au 31 décembre 2019, 736 314 ménages étaient inscrits comme demandeurs en Île-de-France pour seulement 74 301 attributions de logements. Pour Malakoff, nous avons plus de 2000 demandeurs de logements.

À Malakoff, nous avons 41 % de logements sociaux tout bailleur confondu. A contrario sur les 36 communes des Hauts-de-Seine, aujourd'hui 22 ne respectent toujours pas la loi SRU de 2020 (Loi Solidarité et Renouvellement Urbain) qui impose au moins 25% de logements sociaux sur leur territoire.

En 2020, sur notre patrimoine, malgré la crise de la Covid 19, ce sont 199 logements qui ont été attribués, dont 84 % des familles issus des demandeurs de Malakoff. C'est un bon résultat mais pourtant loin de répondre à la demande.

Plus que jamais se loger constitue le problème numéro 1 en Île-de-France. Avoir un logement, c'est créer les conditions d'une stabilité sociale et professionnelle. C'est la raison pour laquelle Malakoff Habitat poursuit et maintient le rythme de sa politique ambitieuse de développement de son patrimoine. 161 logements sociaux sortiront de terre en 2022 à Malakoff répartis comme suit : 70 logements au 69 rue Etienne Dolet, 62 sur la ZAC Brossolette et 29 pour le 37 rue Eugène Varlin qui viendront s'ajouter à notre patrimoine.

Pour autant, il faut savoir que nous ne serons pas les seuls réservataires de ces nouveaux logements. Comme nous vous l'avions expliqué dans le numéro précédent de Malak Cité, par exemple, sur les 70 logements en cours de construction au 69 rue Etienne Dolet, seul 15 logements seront attribués par Malakoff Habitat. Pour les 55 autres, les candidats seront choisis par les services préfectoraux, la municipalité et Action Logement. Mais Malakoff Habitat entend continuer à être un acteur principal de la ville en matière de logements et permettre de poursuivre la mise en œuvre d'une politique audacieuse où les projets de constructions neuves tiennent une place importante.

Dominique Cardot,
Président de Malakoff Habitat

n°27 ÉTÉ 2021

SOMMAIRE

03 **Édito**
Edito de Dominique Cardot
04 **L'actualité de Malakoff Habitat**
Entreprise citoyenne
Attribution des logements 2020
07 **Quoi de neuf**
Relance des impayés de loyer
Du nouveau sur vos bornes !
Compteurs Linky
Ouvrez vos oreilles !
08 **De Vous à nous**
Fleurir les résidences !
09 **Vie Pratique**
Les bons réflexes avant de partir
L'entretien des chaudières
Stop aux encombrants sauvages
12 **Pense-bête**
Les horaires d'accueil

n°27
ÉTÉ 2021

MALAKOFF HABITAT : UNE ENTREPRISE SOCIALE ET CITOYENNE

Malakoff Habitat est une entreprise de 85 salariés. Elle s'engage continuellement dans des actions visant la professionnalisation de ses collaborateurs, l'insertion professionnelle des jeunes ou encore l'égalité femmes-hommes.

L'apprentissage des jeunes

Accompagner des jeunes et donner à chacun une chance, tel est l'objectif de notre ambition. Une action plus que jamais essentielle dans le contexte sanitaire de cette année. Nous considérons que les entreprises ont un vrai rôle à jouer dans l'insertion professionnelle, que ce soit en acceptant des contrats d'apprentissage ou même en développant la formation.
Malakoff Habitat offre une grande place à l'alternance. Sur l'année 2020, cinq contrats d'alternance ont été embauchés sur des profils différents. Il s'agit de jeunes qui poursuivent des cursus scolaires et alternent avec un statut de salarié. Ils sont accompagnés en entreprise et acquièrent des compétences qui leur permettront de passer leur diplôme en fin d'année scolaire.
Parallèlement, tout au long de l'année 2020, nous avons également accueillis **plusieurs stagiaires en découverte professionnelle de nos métiers** pour leur permettre, là encore, dans un contexte très difficile, de valider leur année scolaire par la réalisation de ces stages obligatoires.

La formation des collaborateurs

Depuis plusieurs années, Malakoff Habitat s'est engagée dans **une démarche de professionnalisation des collaborateurs**. Il s'agit avant tout d'accompagnement des collaborateurs dans leurs parcours professionnels, notamment par la mise en place de cursus longs de formations diplômantes ou certifiantes.
Le métier de gardien d'immeuble a été mis à l'honneur en 2020 à travers la certification de leur parcours professionnel.
À l'avenir, ces formations certifiantes concerneront d'autres métiers et permettront à d'autres salariés de bénéficier d'une base solide pour exercer leur métier. **Notre politique des ressources humaines accorde à la formation une place prédominante**.

CHIFFRES CLÉS EN 2020

***85** salariés*
***12** nouveaux collaborateurs*
*dont **5** salariés en alternance*

Le télétravail

Dans le contexte de crise sanitaire, Malakoff Habitat a dû répondre à un double enjeu déterminant : **la prévention de ses salariés et la continuité de l'activité**.
Un investissement important a été engagé pour permettre aux salariés de **poursuivre leur activité à distance** tout en étant accompagnés dans ces nouveaux modes de travail.
Les équipes d'encadrement se sont fortement mobilisées pour garder le lien et la proximité avec les équipes malgré la distance.

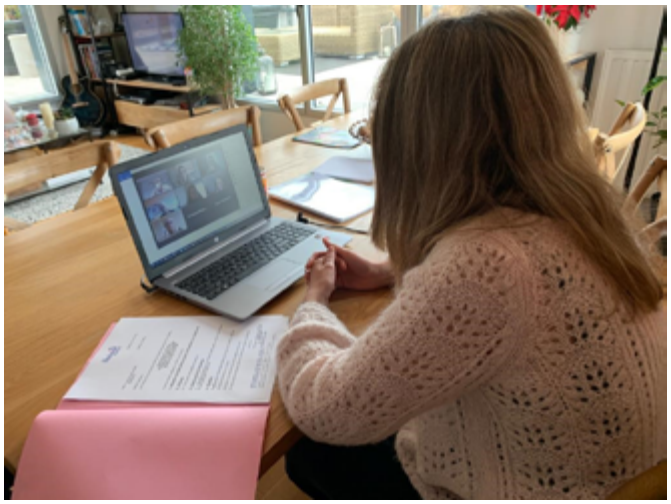

L'égalité homme-femme

Depuis 2018, les entreprises de plus de 50 salariés doivent calculer et publier tous les ans leur index égalité professionnelle. C'est une note sur 100 concernant l'égalité Femmes-Hommes dans l'entreprise. **Cette année, la note moyenne des entreprises en France est de 84 sur 100. Malakoff Habitat obtient la note de 95/100**. Un très bon score dont nous sommes fiers et que nous continuerons à promouvoir.

Cette note est calculée à partir de cinq indicateurs :
• Sur 40 points, figure l'égalité de rémunération,
• 20 points sont accordés aux entreprises qui ont assuré autant d'augmentation aux femmes qu'à leurs collègues masculins,
• 15 points pour les sociétés qui ont également accordé des augmentations pour les femmes au retour de leur congé de maternité.
• 15 points pour les entreprises qui ont promu la même proportion de femmes et d'hommes.
• Enfin, 10 points pour celles qui comptent au moins 4 femmes parmi les 10 plus hauts postes de la hiérarchie

En dessous de 75 sur 100, l'entreprise doit prendre des mesures correctrices sous trois ans, faute de quoi elle peut être sanctionnée d'une amende allant jusqu'à 1 % de sa masse salariale.

Le développement durable

Malakoff habitat est une entreprise socialement responsable et mène plusieurs actions en faveur du développement durable.
Le déploiement de mesures de recyclage a été renforcé dans l'entreprise en partenariat avec l'entreprise CEDRE (Création d'emplois durables dans le recyclage et l'environnement). Une attention particulière a été donnée à notre parc automobile. Le nombre de voitures de service a été réduit et orienté vers des véhicules électriques ayant un moindre impact sur l'environnement.
Cette démarche répond à **une volonté de responsabilité sociétale de Malakoff Habitat en matière de transition écologique**. Réduire les émissions de gaz à effet de serre, la dépendance énergétique et améliorer la qualité de l'air en milieu urbain : c'est tout l'enjeu du développement des véhicules propres

Index égalité homme-femme **95%** *pour Malakoff Habitat*

n°27
ÉTÉ 2021

ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS : LES CHIFFRES EN 2020

**Dans le numéro précédent de Malak Cité, nous vous avions expliqué le système de réservataires et de contingents dans les attributions des logements.
Pour aller plus loin, voici les chiffres détaillés des attributions faites sur le patrimoine de Malakoff Habitat pour l'année 2020.**

En 2020, **199 logements** ont été attribués sur tout le patrimoine de Malakoff Habitat, soit **22 attributions** de plus qu'en 2019.
37% des logements attribués en 2020 relèvent du contingent SAIEM Malakoff Habitat soit **74 logements** toutes typologies confondues ce qui représente un peu plus d'un tiers des attributions globales.
L'autre majorité des attributions relève du contingent préfecture (Mal logé et fonctionnaire) avec 29%, ensuite la ville avec 27 %.

Typologie des logements attribués

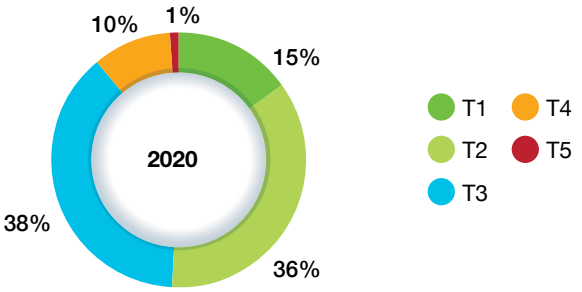

La majorité des logements attribués en 2020 sont des logements de type 2 (2 pièces) et type 3 (3 pièces) soit 74% des attributions globales. Les logements de type 4 (4 pièces) et type 5 (5 pièces) représentent seulement 12% des attributions, cela s'explique par un faible taux de rotation sur ces typologies et la rareté des biens.

La provenance des attributaires

84 % des attributions prononcées en 2020 ont bénéficié à des ménages habitant Malakoff. Cet indicateur reflète un attachement profond des Malakoffiot(e)s à leur ville.

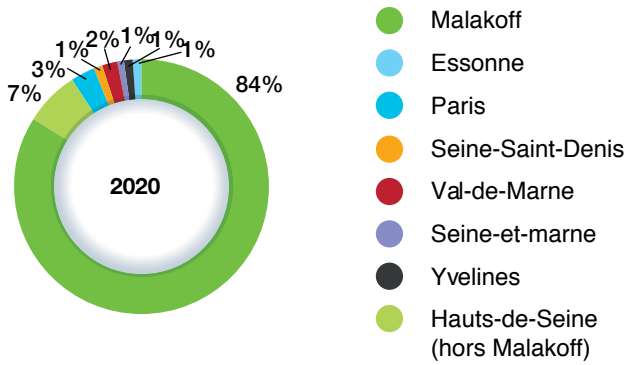

Logements occupés avant l'attribution

23% des attributions en 2020 concernent des mutations internes soit 46 ménages.
22% des attributions en 2020 concernent des locataires du parc privé soit 44 ménages.
11% des attributions sont en faveur de personnes sortants d'hôtel ou sans abri.

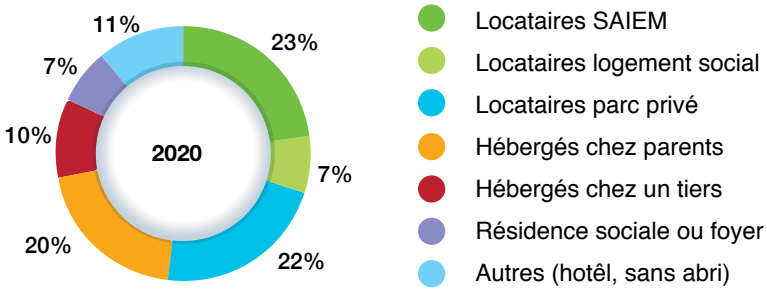

L'ancienneté des demandes des attributaires

Les ménages qui ont pu bénéficier d'un logement social au sein du parc de Malakoff Habitat en 2020 ont **une ancienneté moyenne de 49 mois** soit 5 mois de moins que l'année 2019.
Pour rappel, le délai d'attribution dans le département des Hauts-de- Seine au titre de la loi DALO est de 48 mois en moyenne toutes typologies confondues.

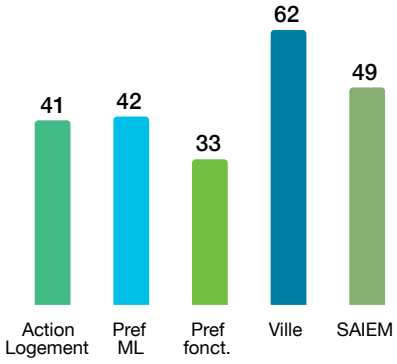

Ancienneté des demandes (en mois)

Du nouveau sur vos bornes !

Désormais vous pouvez consulter sur vos bornes les horaires des transports en commun. Ce **nouveau module "Transport"** est déployé sur toutes les résidences détenant un panneau numérique et vous donne accès aux horaires des arrêts de bus ou de métro à proximité de chez vous.

Circulation à Barbusse

Dans le cadre du Plan global de déplacements qui a pour ambition de favoriser la circulation de piétons, cyclistes et des bus, des travaux ont débuté sur le secteur de Barbusse.
Comme vous l'avez remarqué, ce réaménagement provoque **des modifications de circulation régulières** sur le boulevard Barbusse.
Nous vous encourageons donc à rester informés sur les différentes modifications à venir en vous connectant sur le site de la ville ou sur les pages Facebook de **@VilledeMalakoff** et **@MalakoffHabitat**.

Relance des impayés de loyer

Votre gardien est habilité à réceptionner vos chèques pour le paiement de vos loyers. Il l'est aussi pour participer aux relances suite à des éventuels retards de paiement de ces mêmes loyers. C'est pourquoi si vous rencontrez un retard ou un oubli dans le paiement de votre loyer, **votre gardien est mandaté par Malakoff Habitat pour vous rappeler l'obligation de vous acquitter de ce loyer**. Vous pourrez trouver dans votre boite aux lettres, un message déposé par votre gardien, vous rappelant ce retard. Votre gardien peut aussi être amené à vous téléphoner afin d'échanger directement avec vous et vous orienter vers les services adaptés de la SAIEM si besoin. Quoi qu'il en soit, **n'hésitez pas à contacter nos services** dès que vous rencontrez des difficultés pour le paiement de vos loyers. Nous sommes là pour vous accompagner.

Les compteurs Linky

Enedis procède actuellement à l'installation des nouveaux compteurs électriques « Linky ». Vous avez peut-être déjà reçu un courrier de leur part à ce sujet mentionnant le sous-traitant mandaté pour cette installation.
Malakoff Habitat n'est pas à l'origine de ces installations. Les compteurs électriques dans les logements ne sont pas la propriété du bailleur. Nous n'avons donc aucune autorité sur la pose de ces appareils.
Si votre compteur est situé à l'intérieur de votre appartement, il vous faudra prendre un rendez-vous en appelant le numéro figurant sur le courrier qui vous a été envoyé. Si le compteur est situé dans les parties communes, alors Enedis pourra passer à n'importe quel moment.

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter Enedis au numéro vert : 0800 054 659

Ouvrez vos oreilles !

Dès le 12 juillet des "sons" et des "musiciens et artistes" seront présents dans le quartier de la place Léo Figuières, notamment **aux abords de la résidence du 29 boulevard Stalingrad**, et iront à la rencontre des habitants. Une « rumeur » va se mettre en place progressivement par l'apparition de sons atypiques diffusée par des haut-parleurs installés en haut des bâtiments créant un véritable théâtre de sons.
Un frein de vélo, un pépiement de moineau, un trait de piccolo ou le grincement d'un portillon? La compagnie Décor Sonore vous invite à venir vous poser toutes ces questions en écoutant le paysage sonore. De quoi ouvrir l'oreille et re-découvrir son environnement par le prisme de l'écoute. Il s'agit d'une proposition intitulée « **Le son qui vient du ciel** » de la compagnie Décor Sonore qui **se déroulera du 12 au 17 juillet** prochains dans le quartier de la place Léo Figuières.

FLEURIR LES RÉSIDENCES !

Suite aux restrictions sanitaires mises en place, l'évènement des petits jardiniers réunissant des dizaines d'enfants chaque année n'a pas pu être organisé. Néanmoins entre les averses qui ont rythmé le mois de mai, **des locataires volontaires des résidences Tissot, Thorez et Villa des fleurs** se sont réunis pour égayer le bas de leur immeuble avant l'été.

Ils ont planté dans des jardinières déjà existantes ou des petits jardinets entretenus par leur soin, bégonias, roses d'Inde, géranium, sauges, impatiences de Nouvelle-Guinée et bien d'autres.

Merci à toutes celles et ceux qui ont bravé la pluie
pour ces moments de jardinage.
De quoi commencer l'été tout en couleurs et avec le sourire !

PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ : DE BONS RÉFLEXES POUR PLUS DE SÉCURITÉ !

Vacances j'oublie tout ! Oui mais avant, pensez bien aux gestes simples pour éviter les déconvenues pendant l'été.

Pour ceux qui ont la chance de partir, avant de quitter votre logement, n'oubliez pas les réflexes pour partir l'esprit serein.
Avant de fermer son logement, pensez à couper l'arrivée d'eau générale afin d'éviter un dégât des eaux. L'emplacement de l'arrivée d'eau variant d'un logement à l'autre, le gardien peut vous aider à trouver cette installation.

Veillez également à ce que tous les appareils électriques et gaz non utilisés soient complètement éteints (plaques de cuisson, téléviseur, ordinateur, lave-linge, lave-vaisselle etc.). En plus d'éviter tout risque d'incendie, cela permet de réduire sa consommation d'énergie liée aux appareils restant inutilement en veille.
Avant de partir, pensez également à descendre vos poubelles, éliminez tout aliment qui pourrait attirer les blattes, descendez les volets et fermez bien la porte d'entrée à clé.

Et je n'abandonne ni mon chien, ni mon chat sur l'autoroute !

AVANT DE PARTIR

- je coupe l'arrivée d'eau générale de mon logement
- j'éteins complètement les appareils électriques inutilisés
- je coupe le gaz si j'en suis équipé
- je descends toutes mes poubelles
- je ferme mes volets
- je ferme tous les verrous de la porte d'entrée
- je ne laisse pas traîner de nourriture
- je ne confie mes clés qu'à des personnes en qui j'ai entièrement confiance

Pour ceux qui restent, afin d'éviter les cambriolages et les infractions dans votre résidence, nous vous invitons a redoublé de vigilance et d'adopter de bons réflexes pour garantir la sécurité de l'immeuble.

POUR CEUX QUI RESTENT

- Ne laissez pas rentrer des personnes inconnues dans les halls d'immeuble.
- Veillez à maintenir les portes des halls d'entrée et d'accès aux parkings verrouillées après votre passage.
- Dans les parkings, attendez que la porte automatique se referme derrière vous.
- Si vous observez des faits suspects, n'hésitez pas à prévenir votre gardien ou le commissariat de Police.

n°27
ÉTÉ 2021

L'ENTRETIEN DE VOTRE CHAUDIÈRE À GAZ : UNE OBLIGATION !

L'entretien annuel de votre chaudière n'est pas une option, mais une obligation. Pour garantir et faciliter le bon entretien de cet équipement, Malakoff Habitat a négocié un contrat d'entretien pour l'ensemble de ses logements. Le locataire bénéficie donc tous les ans d'un entretien de sa chaudière à gaz.

Pour le patrimoine de Malakoff Habitat, c'est l'entreprise Proxi Serve qui effectue l'entretien de l'ensemble des chaudières et chauffe-bain dans l'année. Elle programme ses interventions et lorsqu'elle projette d'intervenir sur un secteur, elle affichera ses jours de passage dans la résidence tout en s'adaptant au maximum aux disponibilités des locataires qui en font la demande. Mais pour des raisons de sécurité, vous êtes absolument tenu de les laisser réaliser l'entretien de cet équipement en leur donnant accès à votre logement.

Eviter l'intoxication au Monoxyde de carbone

Cette obligation est justifiée, car **une chaudière qui fonctionne mal peut devenir très dangereuse**. En combinaison avec un système de ventilation défectueux, elle augmentera les risques d'intoxication au Monoxyde de carbone. Le Monoxyde de carbone est très toxique et difficile à repérer car vous ne pouvez ni le sentir, ni le voir.

Pour rappel, **les intoxications accidentelles par le monoxyde de carbone** touchent chaque année en France environ 1 000 foyers et plus de 3 000 personnes, représentant ainsi la première cause de décès par intoxication accidentelle dans l'habitat avec une trentaine de décès.

Diminuer sa consommation énergétique

L'entretien de la chaudière est un **gage de sécurité** puisque cela limite les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, mais également un gage d'économie. **Votre chaudière consommera moins d'énergie** ce qui vous permettra d'économiser sur vos coûts énergétiques et donc vos charges mensuelles.

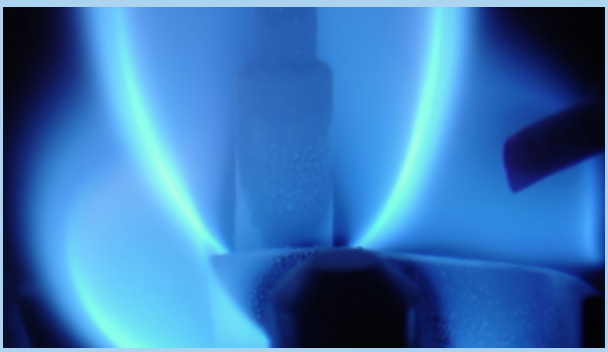

Pour des raisons de sécurité, vous êtes dans l'obligation de laisser l'accès à votre logement pour l'entretien annuel de votre chaudière.

ENCOMBRANTS : STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Un environnement agréable et de qualité passe aussi par l'usage qu'on en fait. Malheureusement, les dépôts sauvages sont de plus en plus fréquents sur nos résidences. Le non-respect des règlements mis en place pour la gestion des déchets détériore le cadre de vie et le quotidien de tous. C'est pourquoi il est important veiller au respect de la propreté des parties communes et de la voie publique.

Encombrants dans les halls et couloirs

Il est interdit de stocker des sacs d'ordures, objets ou meubles dans les couloirs ou coursives, Principalement pour des raisons d'hygiène car les déchets génèrent des odeurs, créent des tâches et attirent des insectes mais également pour des raisons de sécurité car l'encombrement des parties communes peut être fatal en cas d'intervention d'urgence.

Encombrants sur la voie publique

Les encombrants et déchets ne doivent pas non plus être déposés, abandonnés ou déversés sur la voie publique en dehors des dates de ramassage des encombrants. **Vous risquez une amende !**
Nous rappelons que le personnel de Malakoff Habitat n'est pas responsable de l'accumulation de ces encombrants sur la voie publique ou dans les conteneurs. Leur entretien ainsi que leur enlèvement en cas de dégradation représentent un coût réel pour la SAIEM mais aussi pour l'ensemble des locataires.

Avant de déposer vos encombrants, **vérifiez la date de pas-**

sage sur votre résidence en vous référant au calendrier ci-dessous.
Merci de respecter ces dates, afin d'éviter la dégradation des allées ou trottoirs concernés. La collecte des encombrants ne concerne que les objets réellement encombrants tel que les meubles, canapé ou matelas. C'est-à-dire tout objets ne pouvant être évacués par votre conteneur d'ordures ménagères.

Calendrier de passage des encombrants par résidence

4e lundi de chaque mois
5 & 34/36 Gambetta,
6 Henri Martin,
9 Legrand,
13 Béranger,
12 Allende,
7 et 55 Chauvelot,
17/23 & 27/29 Voltaire,
4/20 rue de La Tour,
1/5 Hébécourt,
74 Brossolette,
1 François Coppée,
60 & 67/73 Dumont,
20 André Coin,
1 place du 14 juillet,
22 Passage du Nord,
5 Louis Blanc,
10/18 Jules Ferry

2e vendredi de chaque mois
29 et 32 Bd Stalingrad,
74 Jules Guesde,
2/10 G. Brassens
15 Voie d'Issy,
15/17 Tissot,
5/11 Sentier des Nouzeaux,
Albert Samain,
Les poètes Baudelaire, Verlaine, Fabié, Rimbaud, Valéry
17/19 Jean Mermoz,
14, 55/59 et 75/85 Hoche,
93/95 & 102
Paul Vaillant Couturier,
14, Maurice Thorez,
Jean Moulin, Jean Lurçat,
17 Jean-Jacques Rousseau,
1/6 Léon Salagnac,
14 Hoche,
50 et 70 Moquet
4/10 Joliot Curie,
210 Brossolette,
24/44, 26 et 29/31 bis Valette
61 et 84 Dolet.

Sachez que si les auteurs de ces dépôts sauvages parviennent à être identifiés, ils seront sanctionnés par la SAIEM Malakoff Habitat chaque fois qu'elle le pourra en leur imputant le coût de l'enlèvements.

TRI SELECTIF

- Bacs VERTS : servent pour les ordures ménagères et les déchets non recyclables, sacs et films plastiques compris.
- Bacs BLEUS : pour les déchets recyclables (emballages en métal ou carton, bouteilles en plastique, journaux).

Pour le verre : de nombreux conteneurs à verre sont répartis sur toute la commune de Malakoff.

ACCUEIL DU PUBLIC

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

2 rue Jean Lurcat
Nos services vous accueillent au siège pour les demandes de logement, le paiement de loyer, etc…)

LES BUREAUX D'ACCUEIL

Vos gardiens sont vos interlocuteurs privilégiés pour résoudre les problemes qui peuvent se poser (éclairage, propreté des parties communes, pannes d'ascenseur etc…)

HORAIRE D'OUVERTURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

> **Le lundi** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
> **Le mardi matin** de 8h30 à 12h
> **Le mercredi** de 8h30 à 12h et de 13:30 à 17h
> **Les jeudi** après-midi de 13h30 à 17h
> **Le vendredi** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX D'ACCUEIL :

> **Le matin** de 8h à 12h
> **L'après-midi** de 15h à 18h30
(sauf le vendredi de 15h à 17h00)

PAS DE RÉCEPTION DU PUBLIC :

Le mardi après-midi et le jeudi matin,
ces demi-journées sont consacrées uniquement à la gestion de dossiers

NUMÉRO DES SERVICES : 01 46 56 31 00

EN CAS DE NÉCESSITÉ ABSOLUE, LES LOCATAIRES PEUVENT FAIRE APPEL À L'ASTREINTE MISE EN PLACE PAR LA SAIEM

En dehors des heures de présence du gardien, une astreinte de sécurité est assurée.

NUMÉRO DE L'ASTREINTE : 06 07 09 01 29

POUR QUELLES RAISONS UN LOCATAIRE PEUT-IL FAIRE APPEL À L'ASTREINTE ?

Les cas **d'extrêmes urgences**. Les désordres ou événements majeurs mettant en cause la sécurité des personnes ou des biens.

Ex. : Fuite d'eau importante, refoulement des colonnes d'évacuation des eaux usées, pannes générales d'électricité, de gaz ou de chauffage, explosion, incendie…

SAIEM Malakoff HABITAT

MALAK CITÉ Journal des locataires de Malakoff Habitat.
Juin 2021 - Tirage : 4800 exemplaires.
Tel : 01 46 56 31 00 – administratif@malakoff-habitat.fr
Directeur de la publication : Frédéric Issaly
Rédaction : Amel Melhaa-Juvenal — Service Communication
Conception graphique et mise en page : Art176 - Art176.com
Impression : La Fourmi Epsilon – LNI
Régie publicitaire : HSP – 01 55 69 31 00 – contact@hsp-publicite.fr
Crédits photos : Malakoff Habitat, Toufik Oulmi, Ville de Malakoff-Séverine Fernandes, Canva

Votre satisfaction au cœur de notre engagement

www.malakoff-habitat.fr